

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du lundi 14 mars 2022

Secrétaire de séance : Sophie TEULADE

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin Ananda BÉGÉ (*à partir de 18h50*), Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER (*à partir de 18h15*), Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CREPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA

Procurations : Karin Ananda BÉGÉ donne procuration à Sébastien FORESTIER (*à partir de 18h15 – jusqu'à 18h50*), Laurent CHARBONNIER à Dominique RATTO-CREPIN, Élise VINCENOT-DUPRÉ à Sophie TEULADE

Absents : Audrey BERNARD, Karin Ananda BÉGÉ (*jusqu'à 18h15*), Sébastien FORESTIER (*jusqu'à 18h15*)

Le conseil municipal à l'**unanimité approuve** l'ajout à l'ordre du jour :

- d'une délibération relative au RPQS de l'assainissement collectif pour 2021
- d'une délibération relative au RPQS de l'eau potable pour 2021
- de la décision du Maire n° 2022.001 relative au plan de financement de la boulangerie

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2022
- Décision du Maire relative au plan de financement pour la boulangerie (suite aux notifications de subventionnement)
- Délibérations relatives à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget M 49 de l'année 2021
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget M49 2021 sur 2022
- Délibérations relatives à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget M 14 de l'année 2021
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget M49 2021 sur 2022
- Délibération relative à l'autorisation de dépenses d'investissement
- Délibérations relatives à l'enfouissement de réseaux télécom, éclairage public et électricité en convention avec le SMEG à Montbounoux (inscription au programme d'investissement)
- Délibération relative à une demande d'aide pour une classe transplantée
- Délibération relative à l'attribution du marché public pour l'équipement matériel de la boulangerie
- Délibération relative au lancement du marché public pour l'acquisition d'un tracteur-épareuse
- Délibérations relatives aux loyers de la boulangerie et la maison médicale
- Délibération relative à la vente d'un terrain aux Armas
- Délibération relative à l'autorisation d'une séance de cinéma dans le cadre du cinéma itinérant en Piémont cévenol
- Délibération relative à une demande d'aide pour l'adaptation d'un véhicule pour une personne en situation de handicap
- Délibération relative au RPQS de l'assainissement collectif pour 2021
- Délibération relative au RPQS de l'eau potable pour 2021

Délibération 2022/006 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2022

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 29.01.2022. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2022.007 et 2021.008 Approbation des comptes de gestion et administratifs M49 de 2021 :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Au centime près, les comptes de gestion et administratif correspondent.

Le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 171 695.96 €

Recettes : 183 127.19 €

Excédent de clôture : + 11 431.23 €

Investissement

Dépenses : 51 674.09 €

Recettes : 79 104.68 €

Excédent de clôture : + 27 430.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve

- Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget M 49.
- Et le compte administratif correspondant hors de la présence du Maire.

Délibération 2022.009 Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2021 sur le Budget M 49 2022

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2021 :

Fonctionnement : Excédent cumulé de clôture : + 74 087.89 €

Investissement : Excédent cumulé de clôture : + 141 772.18 €

Au vu des résultats, Considérant que la section d'investissement est excédentaire, le maire, propose de ne pas affecter, une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2022 et de reporter :

Fonctionnement recettes au 002 : 74 087.89 €

Investissement recettes au 001 : 141 772.18 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2022.010 et 2021.011 Approbation des comptes de gestion et administratifs M14 de 2021 :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Au centime près, les comptes de gestion et administratif correspondent.

Le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 597 913.47 €

Recettes : 939 380.35 €

Excédent de clôture : + 341 466.88 €

Investissement

Dépenses : 466 109.29 €

Recettes : 636 054.74 €

Excédent de clôture : + 169 945.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve

- Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget M 14.
- Et le compte administratif correspondant hors de la présence du Maire.

Délibération 2022.012 Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2021 sur le Budget M 14 2022

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2021 :

Fonctionnement : Excédent cumulé de clôture : 1 097 705.21 €

Investissement : Déficit cumulé de clôture : - 313 837.70 €

Considérant que la section d'investissement est déficitaire, considérant les restes à réaliser 2021 d'un montant de 578 940.61 € (marchés engagés en 2021 de la Boulangerie et de l'Aménagement sportif), le maire propose d'affecter, une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2022 et de reporter :

Fonctionnement recettes au 002 : 204 926.90 € (1 097 705.21 – 892 778.31)

Investissement dépenses au 001 : - 313 837.70 €

Investissement recettes au 1068 : 892 778.31 (578 940.61€ + 313 837.70 €)

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2022.013 Autorisation de dépenses d'investissement

Il s'agit d'une autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, avec cette autorisation engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 427 089.89 €, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 106 772 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2022.014 /2022.015 / 2022.016 Inscription projet SMEG mise en discrétion réseau BT, infrastructure télécom et éclairage public coordonnés quartier Montbounoux

Mr Marc Bouchet, délégué de la commune auprès du SMEG, précise le projet coordonné d'enfouissement du réseau basse tension, éclairage public et lignes téléphoniques dans le quartier de Montbounoux.

Il présente le tableau de financement suivant :

<u>Opération Temple 2021</u>	<u>Part commune</u>	<u>Subvention SMEG</u>	<u>THT</u>	<u>TTC</u>
Télécom	17 582,20 €	0,00 €	17 582,20 €	21 098,64 €
EP	12 950,07 €	(30%) 5 550,03 €	18 500,10 €	22 200,12 €
Enfouissement	5 410,00 €	(85%) 102 730,50 €	108 140,50 €	129 768,60 €
Total	35 942,27 €	108 280,53 €	144 222,80 €	173 067,36 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2022.017 Demande d'aide pour une classe transplantée

Le Maire expose la demande de la directrice de l'école publique pour une aide à une classe de découverte-cinéma du 13 au 17 juin 2022 au Mas de l'Euzière à St Félix de Pallières. Chaque année, à tour de rôle, et selon la volonté de l'enseignant, une classe de l'école demande ce dispositif. Une aide de 50€ est sollicitée pour les 19 élèves de la classe demeurant à Monoblet.

Vote POUR à l'unanimité

(A noter que Sophie Teulade ne prend pas part au vote étant parent d'élève de la classe concernée)

Délibération 2022.018 Attribution du lot unique - Marché Public du matériel d'équipement de la boulangerie

Suite au marché d'appel d'offres du lot unique qui s'est tenu du 28 janvier au 25 février 2022, visant à l'acquisition du matériel de la future boulangerie, le Maire présente le tableau récapitulatif d'analyses des 2 offres reçues :

Opérateur économique	Note Pondérée Prix 40 %	Note Pondérée Valeur technique 60 %	TOTAL PONDERE	CLASSEMENT
Selec Pro	40.00	54.00	94.00	1
CFMB	32.00	45.00	77.00	2

L'entreprise CFMB fait une proposition à 145 725 €HT

L'entreprise Selec Pro fait une proposition à 130 460.80€ HT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le lot à l'entreprise Selec Pro pour une offre de 130 460.80 € HT soit de 156 552.96€ TTC

Délibération 2022.019 Lancement du marché public pour l'acquisition d'un tracteur-épareuse

Cette délibération annule et relance la délibération n° 2022.003 du 29 janvier 2022, car la Région, qui avait été sollicitée, compte tenu de la nouvelle doctrine du Fonds Régional d'Intervention, ne peut plus aider la commune. Le maire propose donc une acquisition en fonds propres, et propose le lancement du marché public au plus tôt. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'acquisition d'un tracteur sur ses fonds propres.

Délibération 2022.020 Loyer du cabinet médical pour une psychothérapeute

Dans la maison médicale, le cabinet du médecin, suite à son départ, est vacant. Mme LACEUK, psychothérapeute, demande à l'occuper à temps partiel (un mercredi sur deux, le vendredi après-midi et le samedi). Le Maire propose un montant de 100€/mois et ce jusqu'à l'arrivée d'un nouveau médecin. Monsieur Jean Paul Guibal a pris la parole pour nous exprimer son désaccord concernant la différence de loyer entre les différents locaux... Il trouve honteux qu'un médecin (qui en général gagne très bien sa vie) ne paie que 200 euros de loyer par mois. Il suggère que le loyer du local du futur médecin soit revu à la hausse ou bien d'indexer les autres loyers sur le prix actuel du local du médecin.

Le montant du loyer pourra être réexaminé après un délai de 24 mois.

Après une discussion autour des loyers des 3 espaces de la maison médicale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à compter du 1^{er} avril 2022, le loyer mensuel de l'ancien cabinet médical situé au 2 rue de la Davalade à la somme de 100€ (cent euros) pour un mercredi sur deux, le vendredi après-midi et le samedi, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau médecin.

Délibérations 2022.021 et 2022.022 Loyer de la boulangerie et exonération

L'espace boulangerie (boutique et laboratoire) situé 6 rue des Forges 30170 Monoblet sera bientôt fonctionnel. Il convient de fixer le montant du loyer. Le Maire propose 600€par mois à compter du 1^{er} juillet. Il est discuté d'une revalorisation suite au démarrage de l'activité. Dans un premier temps, un bail commercial précaire d'une durée de 36 mois sera signé, à l'issue de ce délai, le bail définitif sera validé et le loyer à nouveau calculé. Par ailleurs, pour soutenir le démarrage de l'activité du boulanger (après 2 ans sans boulangerie), il est proposé une exonération de loyer de 6 mois.

Le conseil, à l'unanimité, adopte le montant de 600€ de loyer mensuel pour la boulangerie et l'exonération de loyer des 6 premiers mois d'activité.

Délibération 2022.023 Vente terrain communal situé aux Armas

Le Maire indique au conseil la volonté de Mme LASCAUX Nathalie de se porter acquéreur de la parcelle C1968 d'une contenance de 752 m² à 65€ le m², soit pour un montant de 48 880€.

Il est précisé que les 3 enfants (sur 4) d'âge scolaire sont d'ores et déjà inscrits à l'école pour la rentrée 2022.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2022.024 Autorisation séance cinéma CCPC / Lo Quinquet

D. Ratto-Crépin explique la demande de la CCPC de l'autorisation formelle pour l'opérateur CINECO - sis à La Paillote 48110 St Martin de Lansuscle - de projeter des séances de cinéma en intérieur sur la commune de Monoblet. C'est l'association LO QUINQUET qui porte ces séances de cinéma qui font partie de la programmation culturelle de la CCPC. Pour cette année ce sera le 7 mai.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2022.025 Aide pour l'adaptation d'un véhicule handicapé

La Commune a reçu une demande de Mr Malterre pour une participation à l'adaptation de son véhicule à son handicap. L'aide sollicitée auprès de la MDPH lui ayant été accordée, son reste à charge s'élève à 2251,43€.

La commune continue à avoir des compétences en matière sociale même sans CCAS. Suite au débat, décision est prise de participer à hauteur de 1000€.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2022.026 et 2022.027 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (eau potable et assainissement collectif) en 2021

Pascal Leroy et Frédéric Maurin ont réalisé ces rapports annuels obligatoires sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de l'eau potable. Les données sont ensuite publiées et consultables sur le site www.services.eaufrance.fr.

Il précise les rapports : il n'y a pas eu d'épandage en 2021, les chiffres restent stables, il n'y a pas eu de travaux, les rendements du réseau d'eau ont bien progressé (beaucoup moins de fuites)

Suite à la présentation de ces rapports par P. Leroy, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, et ses publications et de même pour l'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé,

Mr le Maire lève la séance à 19h20